

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 15 (1870)  
**Heft:** (8): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 8.

## RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,  
opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Suite.)

### *Communications par le val d'Illiez.*

Une nouvelle route carrossable conduit de Monthey, par Troistorrents et val d'Illiez, à Champéry.

*Pas de Morgin.* De cette route se détache, au-dessous de Troistorrents, un chemin muletier qui conduit au Pas de Morgin (altitude 1411 mètres), en trois heures.

On doit considérer ce chemin comme praticable à l'artillerie de campagne dételée et conduite à bras par les artilleurs.

Depuis Vonne, qui est à quart de lieue du col de Morgin, la route est de nouveau carrossable dans la vallée de la Dranse.

*Pas de Chesery.* Du pied du col de Morgin se détache, à gauche, le sentier qui conduit au Pas de Chesery (altitude 2000 mètres), en 3 heures depuis Morgin, soit en 6 heures depuis Monthey.

*Passage par les Creusets.* Du val d'Illiez à Champéry, un chemin se détache, à droite, pour conduire, en 3 heures, par les Creusets, au col du même nom.

*Col de Cou.* Un chemin muletier conduit de Champéry au col de Cou (altitude 1970 mètres), en 3 heures. Ce chemin, comme celui de Morgin, ne doit pas être considéré comme absolument impraticable à l'artillerie.

Enfin, au-dessus de Champéry se détache, du chemin précédent qui va au col de Cou, un sentier qui part à gauche et qui conduit, en 5 heures, de Champéry au col du Sageron (altitude 2410 mètres). Ce dernier sentier, d'ailleurs vrai casse-cou, est la seule communication directe entre la partie du Valais, située au-dessous de St-Maurice, et le Faucigny. Il tombe dans la vallée du Giffre, au-dessus de Sixt, aux cascades du Fer-à-Cheval.

### *Passages qui débouchent à Vouvry, ou entre Vionnaz et Vouvry.*

Ces passages sont au nombre de six :

De Vouvry on monte, en 2 heures, au village de Miex, par un mauvais chemin praticable aux chariots de montagne.

*Passage de Miex.* De Miex se détache un premier sentier, à droite, qui longe le lac de Taney, passe par Taney, monte aux chalets de l'Haut et arrive à la frontière, en 3 heures, soit en 5 heures depuis Vouvry.

*Pas de Vernaz.* De Miex se détache un second sentier, à gauche du premier ; il conduit, en 3 heures, de Miex au pas de Vernaz, soit en 4 heures de Vouvry au pas de Vernaz.

*Pas de Salvane.* Du premier hameau de Miex se détache, à gauche, un sentier difficile qui conduit au pas de Salvane, en 4 heures, depuis Vouvry.

*Pas de Conche. Pas de Recon. Pas de La Croix.* Du chemin qui conduit à Miex se détache, à gauche, à demi-lieue au-dessus de Vouvry, un sentier par